



EXAMEN ET ÉVALUATION DES POLITIQUES ET
PROCÉDURES DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO
S'APPLIQUANT AUX SORTIES ÉDUCATIVES EN PLEIN AIR
COMPRENANT DES ACTIVITÉS AQUATIQUES

PRÉSENTATION – AVRIL 2018

Aperçu

- Introductions
- Contexte et but
- Méthodologie de l'examen et de l'évaluation
- Conclusions principales
- Recommandations
- Annexes

Contexte et but

Contexte et aperçu du projet

En juillet 2017, un élève de neuvième année du Toronto District School Board (TDSB) s'est noyé durant une excursion en canot dans le parc Algonquin parrainée par ce conseil scolaire.

Le 17 août 2017, le ministère de l'Éducation (le Ministère) a annoncé la tenue d'un examen et d'une évaluation des politiques et procédures des conseils scolaires¹ financés par les fonds publics de l'Ontario s'appliquant aux sorties éducatives en plein air², ainsi que des pratiques de mise en œuvre et de surveillance connexes.

À l'issue d'un processus concurrentiel de demande de services, le Ministère a engagé Deloitte pour qu'il examine et évalue les politiques et procédures des conseils scolaires de l'Ontario s'appliquant aux activités éducatives et aux excursions (sorties éducatives) en plein air, particulièrement celles où des élèves participent à des activités aquatiques.

Le rapport final de l'étude a pour but d'informer le Ministère et les conseils scolaires au sujet des pratiques susceptibles de prévenir les blessures chez les élèves en évaluant les éléments suivants :

- La question de savoir si les politiques et procédures des conseils scolaires répondant aux normes minimales en matière de pratiques de gestion des risques (les Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique de l'Ontario d'Ophea), y compris les exigences liées aux tests de natation, les ratios de surveillance et la certification des instructeurs, sont appliquées au sein de chaque conseil scolaire.
- La question de savoir si les politiques et procédures sont mises en œuvre de façon uniforme et systématique au sein de tous les conseils scolaires, et si leur conformité est surveillée.

¹ Les **conseils scolaires** comprennent tous les conseils scolaires de district, les administrations scolaires et la Direction des écoles provinciales et d'application.

² Les **sorties éducatives en plein air** sont des activités sanctionnées par les conseils scolaires et ayant lieu hors des terrains de l'école, que ce soit dans le cadre d'un programme éducatif en plein air officiel ou d'une excursion scolaire (y compris les excursions de jour et avec nuitées).

Questions d'orientation aux fin de l'examen et de l'évaluation :



Quel est l'**état actuel** des politiques et procédures des conseils scolaires de l'Ontario s'appliquant aux sorties éducatives en plein air comprenant des activités aquatiques?



Dans quelle mesure ces politiques et procédures répondent-elles aux **normes minimales en matière de gestion du risque** énoncées dans les Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique de l'Ontario d'Ophea (Les lignes directrices), y compris les exigences liées aux tests de natation, les ratios de surveillance et la certification des instructeurs?



Quelles sont les **pratiques de surveillance** observées pour s'assurer que les politiques et procédures des conseils scolaires sont appliquées uniformément au sein de tous ces conseils?



Quelles sont les **mesures de conformité** appliquées (c'est-à-dire intégrées au processus d'approbation pour assurer l'application des politiques et procédures)?



Quelles sont les **pratiques exemplaires** en ce qui a trait aux politiques et procédures des conseils scolaires s'appliquant aux sorties éducatives en plein air comprenant des activités aquatiques?

Méthodologie de l'examen et de l'évaluation



Examen de la documentation – politiques et procédures

Objectif : Examiner le contenu et la structure des politiques et procédures des conseils scolaires s'appliquant aux sorties éducatives en plein air.

Cible : Les politiques et procédures demandées à chacun des 72 conseils scolaires financés par les fonds publics, aux quatre administrations scolaires et à la Direction des écoles provinciales et d'application par l'entremise du sondage en ligne.

Données amassées : Les politiques et procédures concernant les sorties éducatives en plein air de 54 conseils scolaires.

Entrevues

Objectif : Obtenir de l'information approfondie au sujet des sorties éducatives en plein air de la part des conseils scolaires (directeurs de l'éducation, direction des écoles, employés, etc.) et d'organismes tiers spécialisés dans de telles sorties et dans la gestion des risques (présidents de ces organismes, directeurs de programme, coordonnateurs de la gestion des risques, membres du conseil, employés, etc.).

Cible : Un échantillon représentatif des conseils scolaires sélectionné en fonction des critères suivants : la région, la taille du conseil scolaire, la composition rurale ou urbaine, ainsi que le type de système financé par les fonds publics (public, catholique, de langue française ou anglaise). Les organismes tiers étaient les suivants : le Council of Outdoor Educators of Ontario, la Ontario Camps Association, la Ontario Recreational Canoeing and Kayaking Association, le Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario, Ophea et le Conseil canadien de plein air.

Données amassées : Des entrevues ont été réalisées auprès de huit conseils scolaires et de six organismes tiers.

Sondage en ligne

Objectif : Obtenir de l'information à l'échelle de la province au sujet de l'élaboration, de la mise en œuvre, de la surveillance et de la conformité des politiques et procédures des conseils scolaires.

Cible : Le sondage en ligne a été envoyé à chacun des 72 conseils scolaires financés par les fonds publics, aux administrations scolaires et à la Direction des écoles provinciales et d'application.

Données amassées : Le taux de réponse globale était de 85 % (84 % pour les conseils scolaires anglophones, y compris les administrations scolaires et la Direction des écoles provinciales et d'application, et 92 % pour les conseils scolaires francophones).

Analyse juridictionnelle

Objectif : Cerner les pratiques applicables pertinentes en ce qui a trait à l'élaboration, à la mise en œuvre et à la surveillance des mesures d'application des politiques et procédures concernant les sorties éducatives en plein air susceptibles d'être envisagées en Ontario.

Cible : Les territoires ont été sélectionnés en fonction de caractéristiques qu'ils ont en commun avec l'Ontario (géographie, population, structure des conseils scolaires, etc.), tandis que les pratiques ont été sélectionnées en fonction de leur pertinence potentielle compte tenu des défis connus en Ontario.

Données amassées : L'analyse a porté sur les pratiques de quatre territoires canadiens (la Colombie-Britannique, l'Alberta, le Québec et l'Île-du-Prince-Édouard) et de deux territoires étrangers (la Nouvelle-Galles-du-Sud, en Australie, et le comté de Devon, au Royaume-Uni).

Groupes de discussion

Objectif : Obtenir davantage d'information de la part des conseils scolaires (directeurs de l'éducation, direction des écoles, employés, etc.) au sujet des réussites et des problèmes relatifs aux politiques et procédures concernant les sorties éducatives en plein air.

Cible : Un échantillon représentatif des conseils scolaires sélectionné en fonction des critères suivants : la région, la taille du conseil scolaire, la composition rurale ou urbaine, ainsi que le type de système financé par les fonds publics (public, catholique, de langue française ou anglaise).

Données amassées : Deux groupes de discussion ont été tenus en langue française et deux ont été tenus en langue anglaise.



Limites

- Les données recueillies dans le cadre du sondage, des entrevues et des séances de groupes de discussion ont été déclarées par les intéressés.
- Ce ne sont pas tous les conseils scolaires qui ont participé aux sondages, aux séances des groupes de discussion et aux entrevues. Les constatations de l'examen ne sont donc peut-être pas représentatives des conseils scolaires qui n'ont pas participé au processus de collecte de données.

Principale constatation n° 1 :

La plupart des conseils scolaires ont en place des politiques ou des procédures concernant les activités éducatives et excursions en plein air.



APERÇU

- Dans l'ensemble, 97 % des conseils scolaires ayant répondu au sondage en ligne (n*=68) ont indiqué qu'ils ont en place des politiques et procédures en ce qui a trait aux sorties éducatives en plein air et 61 % des conseils scolaires ayant répondu au sondage (n=67) examinent leurs politiques et procédures tous les un à quatre ans. Cela dit, ces politiques et procédures varient grandement d'un conseil scolaire à l'autre (niveau de détail, degré de précision, structure, etc.).
- Des membres de groupes de discussion et des personnes interviewées ont indiqué que cette variabilité est liée aux orientations provinciales limitées fournies aux conseils scolaires pour l'encadrement de l'élaboration de leurs politiques, aux différences dans la capacité interne des conseils scolaires à soutenir l'élaboration de politiques et à des facteurs contextuels régionaux (approches adoptées en fonction des besoins de la communauté d'élèves locale ou de la collectivité, etc.).



POINTS FORTS DES DIFFÉRENTS CONSEILS SCOLAIRES

1. Des politiques et procédures concernant les sorties éducatives en plein air sont appliquées, quoiqu'avec un certain niveau de variabilité.
2. Les politiques et procédures concernant les sorties éducatives en plein air des conseils scolaires sont examinées et mises à jour assez fréquemment.



DIFFICULTÉS VÉCUES PAR LES CONSEILS SCOLAIRES

1. Orientations limitées fournies aux conseils scolaires pour l'encadrement de l'élaboration de leurs politiques.
2. L'expertise et la capacité administrative varient d'un conseil scolaire à l'autre dans la province.
3. Les conseils scolaires ont indiqué qu'ils souhaiteraient s'échanger des renseignements au sujet des réussites et des problèmes relatifs à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et procédures des conseils scolaires.
4. Les travaux nécessaires pour l'inclusion de considérations relatives à l'équité dans les politiques et procédures des conseils scolaires.



DONNÉES CLÉS DU SONDRAGE

Politiques et procédures

- **97 %** des conseils scolaires ayant répondu au sondage en ligne (n=68) ont indiqué qu'ils ont en place des politiques et procédures, et (ou) des procédures administratives³, en ce qui trait aux sorties éducatives en plein air.
- **93 %** des conseils scolaires (n=67) sont « d'accord » ou « tout à fait d'accord » pour dire qu'ils possèdent des politiques et des procédures définissant les lignes directrices relatives à la sécurité des sorties éducatives en plein air.
- **61 %** des conseils scolaires (n=67) examinent leurs politiques et procédures concernant les sorties éducatives en plein air tous les un à quatre ans.

Considérations relatives à l'équité

- **50 %** des conseils scolaires (n=68) ont des politiques et procédures qui incluent des considérations relatives à la diversité de leur population d'élèves.**

* Pour les données recueillies dans le cadre du sondage, « n » est le nombre total de conseils ayant répondu à la question (le dénominateur du pourcentage).

** Les considérations relatives à la diversité comprennent, par exemple, le fait de reconnaître la nécessité de gérer des situations diverses ainsi que les besoins de divers groupes de la population d'élèves (nouveaux arrivants y compris des réfugiés; groupes racialisés; élèves autochtones ou ayant un statut socioéconomique moins élevé, etc.).

³ Quarante-trois pour cent des conseils scolaires ayant répondu au sondage ont indiqué qu'ils appliquent des politiques et procédures, y compris des procédures administratives d'appoint, approuvées par eux-mêmes en ce qui a trait aux sorties éducatives en plein air; 29 % ont précisé qu'ils mettent en œuvre des politiques et procédures approuvées par eux-mêmes en ce qui concerne les sorties éducatives en plein air; 7 % ont indiqué qu'ils appliquent des procédures administratives; et 18 % ont indiqué qu'ils appliquent d'autres politiques ou procédures en ce qui a trait aux sorties éducatives en plein air.

Principale constatation n° 2 :

Les politiques et procédures des conseils scolaires s'appliquant aux sorties éducatives en plein air sont généralement alignées sur les Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique de l'Ontario d'Ophea (Les lignes directrices).



APERÇU

- Au total, 94 % des conseils scolaires ayant répondu au sondage (n=68) ont appliqué Les lignes directrices en tant que norme minimum de gestion des risques associés aux sorties éducatives en plein air. Les conseils scolaires ont aussi indiqué qu'ils étaient généralement satisfaits des lignes directrices. De plus, 81 % des conseils scolaires ayant répondu au sondage (n=67) ont précisé que leurs politiques et procédures relatives aux sorties éducatives en plein air répondent aux normes minimales énoncées dans Les lignes directrices ou les dépassent.
- Quoi qu'il en soit, la mesure dans laquelle les conseils scolaires intègrent les normes minimales des lignes directrices dans leurs politiques et procédures varie (par exemple, certains conseils scolaires citent Les lignes directrices comme une référence alors que d'autres incorporent directement des articles de ces lignes directrices). Des personnes interviewées et des membres de groupes de discussion ont laissé entendre que cette variabilité est imputable à un manque d'orientation pour une approche normalisée en matière d'incorporation des lignes directrices dans les politiques et procédures des conseils scolaires aux fins du soutien de leur mise en œuvre.



POINTS FORTS DES DIFFÉRENTS CONSEILS SCOLAIRES

1. Les écoles et les conseils scolaires ont indiqué qu'ils étaient généralement satisfaits des lignes directrices.
2. La majorité des conseils scolaires ont des politiques et procédures qui répondent aux normes minimales énoncées dans Les lignes directrices ou les dépassent.



DIFFICULTÉS VÉCUES PAR LES CONSEILS SCOLAIRES

1. Les politiques et procédures s'appliquant aux sorties éducatives en plein air n'intègrent pas toutes Les lignes directrices de la même manière (par exemple, certains conseils scolaires citent Les lignes directrices comme une référence alors que d'autres incorporent directement des articles de ces lignes directrices), ce qui cause certains manques d'uniformité au niveau de l'interprétation et de la mise en œuvre.
2. Il n'y a que peu de politiques et procédures en place visant à s'assurer que les fournisseurs tiers (les sites qui accueillent des sorties éducatives en plein air, etc.) respectent les normes minimales énoncées dans Les lignes directrices.



DONNÉES CLÉS DU SONDAGE

Alignement avec Les lignes directrices

- **94 %** des conseils scolaires ayant répondu au sondage (n=68) sont « d'accord » ou « tout à fait d'accord » pour dire qu'ils traitent Les lignes directrices comme les normes minimales concernant la gestion des risques associés à l'activité physique, y compris pour les sorties éducatives en plein air comprenant des activités aquatiques.
- **81 %** des conseils scolaires ayant répondu au sondage (n=67) ont précisé que leurs politiques et procédures relatives aux sorties éducatives en plein air répondent aux normes minimales énoncées dans Les lignes directrices ou les dépassent.
- **72 %** des conseils scolaires (n=67) font référence aux lignes directrices dans leurs politiques et procédures concernant les sorties éducatives en plein air.

Sensibilisation aux lignes directrices

- **90 %** des conseils scolaires (n=68) sont « d'accord » ou « tout à fait d'accord » pour dire que leurs enseignants et éducateurs qui animent les sorties éducatives en plein air comprenant des activités aquatiques connaissent bien Les lignes directrices.

Principale constatation n° 3 :

Les écoles et les conseils scolaires ont indiqué qu'ils aimeraient bénéficier d'un soutien additionnel pour interpréter et mettre en œuvre les politiques et procédures des conseils.



APERÇU

- Alors que les conseils scolaires fournissent de manière uniforme à leur personnel des formulaires et modèles obligatoires afin de soutenir la mise en œuvre de leurs politiques et procédures relatives aux sorties éducatives en plein air, 49 % des conseils ayant répondu au sondage (n=68) ont indiqué qu'ils offrent aux employés concernés de leurs écoles de la formation et du perfectionnement professionnel se rapportant à la sécurité dans le cadre de ces sorties.
- Certains membres de groupes de discussion et certaines personnes interviewées ont laissé entendre qu'il est difficile d'assurer une interprétation et une mise en œuvre uniformes des politiques et procédures des conseils scolaires tant au niveau des écoles que des conseils scolaires eux-mêmes.
- Certains membres de groupes de discussion et certaines personnes interviewées ont aussi indiqué qu'ils souhaiteraient s'échanger des renseignements au sujet des réussites et des problèmes relatifs à la mise en œuvre des politiques et procédures des conseils scolaires (la création d'un réseau de responsables des activités éducatives en plein air, etc.).



POINTS FORTS DES DIFFÉRENTS CONSEILS SCOLAIRES

1. Les formulaires, modèles et outils de gestion des risques offerts pour appuyer la planification et la mise en œuvre des sorties éducatives en plein air.



DIFFICULTÉS VÉCUES PAR LES CONSEILS SCOLAIRES

1. Peu de formation pour appuyer la mise en œuvre des politiques et procédures.
2. Le fait que les conseils scolaires et les écoles sont censés consulter plusieurs sources dans le cadre de la planification et de la mise en œuvre des sorties éducatives en plein air.
3. Les écoles ont indiqué qu'elles souhaiteraient s'échanger des renseignements au sujet des réussites et des problèmes relatifs à la mise en œuvre des politiques et procédures des conseils scolaires.



DONNÉES CLÉS DU SONDAGE

Ressources d'appoint

- **96 %** des conseils scolaires (n=68) fournissent des formulaires et modèles obligatoires que doit utiliser le personnel pour soutenir la mise en œuvre de leurs politiques et procédures.
- **68 %** des conseils scolaires (n=68) proposent des lignes directrices (des instructions, etc.) et **50 %**, des pratiques recommandées (outils de détermination des risques, listes de vérification, etc.) aux écoles afin de les aider à mettre en œuvre leurs politiques et procédures concernant les sorties éducatives en plein air.

Formation et perfectionnement

- **49 %** des conseils scolaires (n=68) fournissent des formations et du perfectionnement professionnel obligatoires ou facultatifs en matière de sécurité lors des sorties éducatives en plein air aux employés concernés des écoles.
- **27,5 %** des conseils scolaires (n=68) donnent des formations en personne tandis que **12 %** proposent la formation à distance

(apprentissage électronique, webinaires, etc.) afin d'appuyer la mise en œuvre de leurs politiques relatives aux sorties éducatives en plein air.

Échange de pratiques entre les conseils scolaires

- **32 %** des conseils scolaires (n=68) ont indiqué qu'ils collaborent avec d'autres conseils afin de discuter des politiques et procédures concernant les sorties éducatives en plein air.
- **59 %** des conseils scolaires (n=67) ont indiqué qu'ils n'avaient pas de réseau pour discuter des pratiques et des problèmes actuels avec leurs homologues.

Communication avec les écoles

- **51 %** des conseils scolaires (n=68) communiquent régulièrement avec la direction des écoles et avec les employés responsables des sorties éducatives en vue d'offrir du soutien aux écoles.
- **28 %** des conseils scolaires (n=68) aident les écoles à trouver des organismes tiers et à communiquer avec eux.

Principale constatation n° 4 :

Les écoles et les conseils scolaires souhaiteraient bénéficier d'un soutien additionnel pour contrôler l'application des exigences découlant des politiques des conseils scolaires et en assurer la conformité.



APERÇU

- La plupart des conseils scolaires ayant répondu au sondage ont indiqué qu'ils appliquent des processus pour examiner et surveiller les pratiques observées par les écoles pour mettre en œuvre leurs politiques et procédures, et qu'ils utilisent des cadres de travail clairs pour l'approbation.
- D'après les résultats du sondage, la surveillance de l'application des exigences découlant des politiques et procédures des conseils scolaires (résultats aux tests de natation, certifications exigées pour les instructeurs, etc.) est souvent assurée au niveau de l'école par le directeur ou l'enseignant, ou encore par l'éducateur responsable des activités en plein air. Cependant, seulement 37 % des conseils scolaires (n=68) ayant répondu au sondage effectuent des vérifications de la conformité.
- Les membres de groupes de discussion et les personnes interviewées au niveau des conseils scolaires ont décrit diverses méthodes informelles utilisées pour assurer la conformité dans toutes les écoles de ces mêmes conseils scolaires. De même, des membres de groupes de discussion et des personnes interviewées au niveau des écoles ont décrit divers outils et modèles informels servant à surveiller la mise en application des politiques et procédures des conseils scolaires (documents de repérage Excel, formulaires papier, etc.).
- Des membres de groupes de discussion et des personnes interviewées ont indiqué qu'ils souhaiteraient disposer d'outils et de modèles normalisés pour améliorer les pratiques courantes utilisées pour surveiller tant l'application des exigences au niveau des écoles que l'évaluation de l'application des politiques et procédures au niveau des conseils scolaires.



POINTS FORTS DES DIFFÉRENTS CONSEILS SCOLAIRES

1. Les écoles et les conseils scolaires possèdent des procédures efficaces de délégation de pouvoirs pour approuver les sorties éducatives en plein air.



DIFFICULTÉS VÉCUES PAR LES CONSEILS SCOLAIRES

1. Les écoles ont indiqué qu'elles souhaiteraient disposer d'outils et de modèles normalisés pour surveiller la conformité aux politiques et procédures des conseils.
2. Les conseils scolaires ont indiqué qu'ils souhaiteraient disposer d'outils normalisés pour améliorer les mécanismes actuels dans le but d'assurer la conformité aux politiques et procédures des conseils.



DONNÉES CLÉS DU SONDRAGE

Procédures de délégation des pouvoirs et d'approbation

- **93 %** des conseils scolaires (n=68) sont « d'accord » ou « tout à fait d'accord » pour dire qu'ils possèdent un cadre clair de délégation des pouvoirs pour approuver les sorties éducatives en plein air.

Surveillance au niveau des écoles

- **41 %** des conseils scolaires (n=67) ont indiqué qu'ils disposent actuellement d'outils pour les aider à faire le suivi des résultats relatifs aux exigences obligatoires.

Surveillance de la conformité au niveau des conseils scolaires

- **75 %** des conseils scolaires (n=68) sont « d'accord » ou « tout à fait d'accord » pour dire qu'ils ont des processus en place pour examiner et surveiller les pratiques de mise en œuvre observées par les écoles en ce qui concerne les politiques de ces conseils.

- **37 %** des conseils scolaires (n=68) sont « d'accord » ou « tout à fait d'accord » pour dire qu'ils effectuent des vérifications de la mise en œuvre des politiques et procédures concernant les sorties éducatives en plein air dans les écoles.
- **97 %** des conseils scolaires (n=68) sont « d'accord » ou « tout à fait d'accord » pour dire qu'ils veillent au respect des ratios de surveillance énoncés dans Les lignes directrices ou dans leurs propres normes de sécurité.
- **73 %** des conseils scolaires (n=68) sont « d'accord » ou « tout à fait d'accord » pour dire qu'ils examinent et surveillent la conformité des écoles aux lignes directrices (ou à leurs propres lignes directrices de sécurité).

Recommandation n° 2

Déterminer les besoins en formation et bâtir la capacité.



APERÇU

Raisonnement sous-tendant la recommandation :

La mise en place de possibilités supplémentaires de formation et de développement de la capacité (possibilités d'apprentissage électronique, conférences, etc.) au niveau des conseils scolaires et des écoles pourrait permettre de réagir aux constatations suivantes :

1. L'expertise et la capacité administrative en matière de sorties éducatives en plein air varient d'un conseil scolaire à l'autre dans la province.
2. Les activités de formation et de perfectionnement offertes à l'ensemble du personnel (administrateurs au niveau des conseils scolaires et enseignants) en ce qui concerne les sorties éducatives en plein air sont limitées relativement à ce qui suit :
 - a. l'interprétation et la mise en œuvre;
 - b. la surveillance et la conformité.

La formation pourrait être donnée par une approche virtuelle ou en personne.

La formation et le développement de la capacité devraient être conçues pour :

- soutenir l'inclusion de considérations relatives à l'équité (par le biais d'une formation qui permettra d'élaborer des politiques et procédures dans une optique d'équité, etc.);
- assurer la sensibilisation à grande échelle des écoles et des conseils scolaires aux caractéristiques des outils et modèles élaborés au niveau central (rapports de surveillance, etc.), et leur permettre d'en avoir une compréhension commune;
- soutenir l'élaboration de politiques et procédures propres aux conseils scolaires (comment incorporer les exigences découlant des lignes directrices dans les politiques des conseils scolaires, etc.);
- faciliter l'interprétation et l'application uniformes des exigences découlant des lignes directrices au sein de l'ensemble des écoles et des conseils scolaires (favoriser la compréhension des principaux articles des lignes directrices, etc.)
- créer des compétences et des activités de formation axées sur les rôles relativement à la planification, à la mise en œuvre et à la surveillance de mesures d'application des exigences. Celles-ci pourraient porter sur ce qui suit :
 - Les exigences relatives à la planification et à l'approbation des considérations liées à l'approbation.
 - Les pratiques et les considérations de gestion des risques et des responsabilités.
 - Les considérations efficaces relativement à la mise en œuvre.
 - La surveillance de la conformité.



EXEMPLES DE PRATIQUES D'AUTRES TERRITOIRES

En Alberta, le Canadian Rockies Public School Board a créé, de concert avec le Conseil canadien de plein air (CCPA)⁶ :

- un programme de formation destiné aux enseignants et portant sur les principes de direction essentiels applicables aux activités en plein air, y compris les procédures de mise en œuvre et de post-réflexion
- un programme de formation destiné aux administrateurs et visant à leur apprendre à élaborer des mesures de surveillance efficaces pour les programmes d'activités en plein air.



CONSIDÉRATIONS RELATIVES À LA MISE EN ŒUVRE

Le contenu de la formation pourrait être créé et présenté par :

1. le Ministère (en mettant à contribution l'expertise et les capacités internes);
2. des fournisseurs tiers (à l'aide d'un processus d'approvisionnement concurrentiel de création ou d'hébergement d'un programme de formation); ou
3. un modèle hybride intégrant les deux premières approches (mettre à profit les capacités du Ministère tout en sous-traitant la création et l'hébergement de modules de formation).

⁶ En Alberta, le Canadian Rockies Public School Board a évalué de concert avec le CCPA sa programmation de sorties éducatives en plein air. L'un des résultats attendus de ce travail consistait à élaborer et à donner des occasions de formation et de création de capacités à l'intention du personnel et des administrateurs. Les occasions de formation sont adaptées aux besoins de chacun des intervenants aux différentes étapes du processus (de la planification et l'approbation à la mise en œuvre et à la surveillance).

Recommandation n° 3

Créer un centre de soutien à la mise en œuvre centralisée des politiques politiques.



APERÇU

Un centre de soutien à la mise en œuvre centralisée des politiques aiderait les écoles et les conseils scolaires à gérer ce qui suit :

1. Des représentants de conseils scolaires et d'écoles ont indiqué qu'ils souhaiteraient bénéficier d'outils de direction du Ministère et d'outils normalisés additionnels se trouvant au même endroit afin de soutenir :
 - l'élaboration et l'interprétation de politiques et procédures;
 - l'application des exigences en matière de surveillance et l'évaluation de la conformité.
2. L'expertise et la capacité administrative disponibles pour les activités éducatives et excursions en plein air varient d'un conseil scolaire à l'autre.
3. Des représentants de conseils scolaires et d'écoles ont indiqué qu'ils souhaiteraient que l'on crée une communauté de pratique en conjonction avec le personnel des conseils scolaires et des écoles ainsi que des organismes tiers afin de partager des pratiques exemplaires liées aux activités éducatives et excursions en plein air.

La conception d'un système de soutien comprenant ce qui suit :

- Des outils, des modèles et des processus d'encadrement offerts au niveau central afin d'améliorer les politiques et procédures actuelles des conseils scolaires ou de leur servir de complément.
- Des ressources d'appoint s'ajoutant aux outils et modèles normalisés (instructions, exemples de cas, définitions détaillées, etc.).
- Des conseils stratégiques ainsi que des processus d'interprétation et d'encadrement (cela pourrait comprendre de la formation en personne ou du soutien téléphonique et en ligne pour répondre à des questions).

Un soutien à la sensibilisation et à l'échange de renseignements à l'échelle de la province, qui pourrait être fourni par l'entremise de ce qui suit :

- L'élaboration d'outils et de modèles de sensibilisation (modèles de présentations axées sur la sensibilisation destinés aux conseils scolaires et conçus pour être utilisés par les écoles de leur district, etc.).
- La création d'une communauté de pratique (en présentiel ou en ligne, etc.) visant à permettre aux conseils scolaires et à leurs écoles d'interagir et de partager des pratiques.
- Le partage de mises à jour importantes et de nouvelles ressources (mises à jour des lignes directrices, nouvelles ressources offertes, renseignements importants, etc.) à l'échelle de la province.



EXEMPLES DE PRATIQUES D'AUTRES TERRITOIRES

- En Nouvelle-Galles-du-Sud, en Australie, la SSU héberge et maintient en vigueur des politiques, des outils de soutien et des modèles centralisés, en plus de donner des conseils et de l'encadrement aux écoles avec l'aide de 10 agents situés dans différentes régions de l'État.⁷
- Dans le comté de Devon, au Royaume-Uni, l'OEAP héberge des outils et des modèles centralisés, et utilise un forum en ligne de conseillers régionaux pour échanger des renseignements et favoriser l'uniformité dans toutes les écoles.⁸



CONSIDÉRATIONS RELATIVES À LA MISE EN ŒUVRE

Trois approches en matière de mise en œuvre devraient être examinées et prises en considération :

1. l'hébergement interne par le Ministère (en mettant à contribution l'expertise interne);
2. le recours à des organismes tiers (approvisionnement concurrentiel pour la création des ressources d'appoint ou l'hébergement et le maintien des services); ou
3. l'utilisation d'un modèle hybride intégrant des éléments des deux premières approches.

⁷ Les principales fonctions de la SSU comprennent l'hébergement et le maintien en vigueur de politiques, d'outils de soutien et de modèles centralisés, et la prestation de conseils et d'un encadrement aux écoles. En consultation avec la SSU, il a été suggéré que ces services de soutien augmentent la mobilisation des écoles, uniformisent la mise en œuvre des politiques et procédures et, en dernière analyse, accroissent la mesure dans laquelle les politiques et lignes directrices centralisées sont appliquées.

⁸ L'OEAP est composé de praticiens experts et de représentants des autorités locales. L'un des rôles principaux de l'OEAP consiste à fournir du soutien et des conseils, ainsi qu'à échanger des pratiques avec les autorités locales et les praticiens par l'entremise de son forum en ligne.

Annexes

Annexe A : Intervenants des conseils scolaires

Collecte de données Méthode	Nombre Participants	Participation des conseils scolaires	
Entrevues individuelles	8	<ul style="list-style-type: none"> Toronto District School Board (Toronto DSB) Greater Essex County DSB Ottawa-Carleton DSB Trillium Lakelands DSB 	<ul style="list-style-type: none"> Superior North Catholic DSB Simcoe-Muskoka Catholic DSB Conseil scolaire de district catholique des Grandes Rivières Conseil Scolaire Viamonde
Groupe de discussion	15-20 pour chaque groupe de discussion en anglais 5-7 pour chaque groupe de discussion en français Groupe	<p>Représentants de conseils scolaires / responsables des sorties éducatives en plein air (anglais) :</p> <ul style="list-style-type: none"> Toronto Catholic DSB York Region DSB DSB Ontario North East Hamilton Wentworth Catholic DSB Niagara DSB Algonquin and Lakeshore Catholic DSB Rainy River DSB <p>Directeurs d'écoles / instructeurs (anglais) :</p> <ul style="list-style-type: none"> Peel DSB Waterloo Catholic Region DSB Lakehead DSB Upper Canada DSB James Bay Lowlands Secondary School <p>Représentants de conseils scolaires / responsables des sorties éducatives en plein air (français) :</p> <ul style="list-style-type: none"> District catholique Centre-Sud Conseil scolaire du Grand Nord de l'Ontario Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien <p>Directeurs d'écoles / instructeurs (français) :</p> <ul style="list-style-type: none"> Conseil des écoles catholiques du Centre-Est de l'Ontario Conseil scolaire de district catholique du Nouvel-Ontario Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario 	
Sondage en ligne	Le sondage a été envoyé à tous les conseils.	Le taux de participation global était de 85 %, avec 92 % pour les conseils de langue française et 84 % pour les conseils de langue anglaise (y compris quatre administrations scolaires et la Direction des écoles provinciales et d'application).	

Annexe B : Intervenants des organismes tiers

Intervenants	Description
Association pour la santé et l'éducation physique de l'Ontario (Ophea)	Ophea élabore et administre les Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique de l'Ontario, lesquelles représentent les normes minimales de pratiques de gestion des risques associés à l'activité physique pour les conseils scolaires de l'Ontario.
Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE)	L'objectif principal de l'OSBIE consiste à protéger les conseils contre les pertes ainsi qu'à promouvoir des pratiques sécuritaires dans les écoles. Pour ce faire, l'organisme élabore des lignes directrices approfondies sur les sorties éducatives, des trousseaux d'outils de gestion des risques, des consultations et des présentations données en personne. À l'heure actuelle, environ 96 % des conseils scolaires sont membres de l'OSBIE.
Council of Outdoor Educators of Ontario (COEO)	Le COEO a pour but d'établir et de maintenir en vigueur des pratiques professionnelles dans le domaine des sorties éducatives en plein air, de promouvoir un leadership qualifié et le perfectionnement professionnel pour les responsables de l'éducation en plein air, ainsi que de promouvoir les valeurs propres à ces sorties et une éthique environnementale active dans le cadre de l'enseignement. Plusieurs responsables des sorties éducatives en plein air des écoles de l'Ontario sont membres du COEO, ce qui lui permet d'entretenir une relation solide avec un grand nombre de conseils scolaires.
Ontario Camps Association (OCA)	L'OCA élabore des normes d'agrément et s'occupe de l'agrément en tant que tel pour les camps de l'Ontario. Plusieurs conseils scolaires comptent l'agrément de l'OCA parmi leurs exigences dans le cadre de leur processus de sélection de camps. Ils interagissent également avec l'association afin de lui poser des questions et de clarifier certaines exigences de l'agrément.
Conseil canadien de plein air (CCPA)	Le CCPA anime plusieurs programmes de formation à l'intention des responsables des sorties éducatives en plein air et possède une grande expérience en examen des programmes à l'échelle du Canada en collaboration avec les conseils scolaires.
Ontario Recreational Canoeing and Kayaking Association (ORCKA)	L'ORCKA est l'organisme responsable des certifications de canot et de kayak demandées par les LDSO en Ontario. Elle possède également une grande expérience en formation des débutants et des experts, et forme tant des particuliers que des organisations pour les activités aquatiques. Plusieurs administrateurs et employés des écoles ont obtenu la certification de l'ORCKA, et certains sont également des instructeurs de l'organisme, ce qui lui permet d'entretenir de profondes relations avec un grand nombre d'écoles et de conseils scolaires de l'Ontario.